

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **6 septembre 2011** à 19 h 30 à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers : Claude Lebel, Douglas Beard, Martin Chainey et Louis Lachapelle.

Sont absents les conseillers Ginette Bouchard et Gilles Choquette.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Joëlle Cardonne.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2011-09-179

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté en ajoutant le point 8.1, demande de citoyen.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR
6 SEPTEMBRE 2011, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 15 ET 23 AOÛT 2011**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **TRÉSORERIE**
 - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois d'août 2011
 - 5.2 Autorisation de dépenses
 - A) Coordination de la fête au village 2011
6. **DOSSIERS EN COURS**
 - 6.1 Municipalité de Saint-Lucien : entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste
 - 6.2 Octroi contrat : asphalte caserne incendie
 - 6.3 Octroi contrat : déneigement «Zone C»
 - 6.4 Octroi contrat : déneigement «Zone D»
 - 6.5 Octroi contrat : déneigement domaine Descôteaux
 - 6.6 Octroi contrat : déneigement domaine Forcier
 - 6.7 Octroi contrat : déneigement domaine Francoeur
 - 6.8 Octroi contrat : déneigement domaine Girardin
 - 6.9 Octroi contrat : déneigement domaine Guaybois
7. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - 7.1 Soumission : vidange des boues de fosses septiques
 - 7.2 Presbytère
 - 7.3 Demande CPTAQ : Luc Brousseau
 - 7.4 Proclamation de la semaine de la justice réparatrice 2011
8. **VARIA**
 - 8.1 *Demande de citoyen*
9. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
10. **RAPPORTS DIVERS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 15 ET 23 AOÛT 2011

2011-09-180

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller CLAUDE LEBEL

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux des 15 et 23 août 2011 tels qu'ils ont été rédigés.

Adoptée.

4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

5. TRÉSORERIE

5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS D'AOÛT 2011

2011-09-181

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2011 soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière est accepté tel qu'il a été présenté et qu'elle est autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	96 089,48 \$
Taxes	81 580,08 \$
Protection incendie	6 386,54 \$
Permis	270,00 \$
Imposition carrière / sablière	7 300,28 \$
Autres revenus	552,58 \$
<u>Dépenses</u>	187 818,91 \$
Rémunération régulière	10 126,58 \$
Rémunération incendie	1 279,63 \$
Factures déjà payées	11 672,68 \$
Factures à payer	164 740,02 \$

Adoptée.

5.2 AUTORISATION DE DÉPENSES

A) COORDINATION DE LA FÊTE AU VILLAGE 2011

2011-09-182

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services d'Événements Lodge pour la coordination de la fête au village, qui aura lieu le 9 octobre 2011, au coût de 1 000,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer le contrat avec la représentante d'Événements Lodge, au montant ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

6. DOSSIERS EN COURS

6.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN : ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'ÉGARD DES SERVICES D'UN PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Lucien a, par une résolution datée du 21 juillet 2011, signifié à la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey son intention de conclure une entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste;

CONSIDÉRANT QUE cette intention est conditionnelle à la cessation de l'entente de délégation de compétence à l'égard des services d'un préventionniste entre les Municipalités de Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Lucien et Saint-Félix-de-Kingsey;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-183

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de conclure, dès réception de la résolution de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover confirmant la cessation de l'entente de délégation de compétence à l'égard des fonctions devant être exercées par un préventionniste avec les Municipalités de Saint-Lucien et Saint-Félix-de-Kingsey, une entente de délégation de compétence à l'égard des fonctions devant être exercées par un préventionniste avec la Municipalité de Saint-Lucien.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer l'entente de délégation de compétence à l'égard des fonctions devant être exercées par un préventionniste ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

6.2 OCTROI CONTRAT : ASPHALTE CASERNE INCENDIE

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour l'asphalte du stationnement de la caserne incendie.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS ASPHALTE STATIONNEMENT CASERNE INCENDIE Le lundi 29 août 2011

Lieu : Salle de conférence de la salle Desjardins
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : Directrice générale Nancy Lussier
Témoins Stéphanie Hinse, employée municipale
Représentants des soumissionnaires :
Gilbert Smith de Smith Asphalte inc.
Réjean Boisvert de Vallières Asphalte inc.

À 14 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Asphalte stationnement caserne incendie ».

Asphalte stationnement caserne incendie	Pavage Veilleux (1990) inc.	Smith Asphalte inc.	Vallières Asphalte inc.
Montant unitaire pour asphalte (\$ / tonne métrique)	109,00 \$	109,00 \$	118,50 \$
X nb tonnes estimées	155 tonnes métriques	155 tonnes métriques	155 tonnes métriques
Total (taxes exclues)	16 895,00 \$	16 895,00 \$	18 367,50 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour l'asphaltage du stationnement de la caserne incendie reçues et énumérées dans le «Rapport de l'ouverture pour l'asphalte du stationnement de la caserne incendie» du 29 août 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit choisir entre deux soumissions conformes offrant le même prix;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, s'il a un motif raisonnable de préférer l'une ou l'autre des soumissions, peut en choisir une de façon délibérée ou, afin de respecter le principe de l'égalité des chances entre les soumissionnaires, peut procéder par un tirage au sort;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-184

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat par tirage au sort.

QUE la mairesse est invitée à procéder au tirage au sort et que le soumissionnaire pigé est Pavage Veilleux (1990) inc.

Que le contrat pour l'asphaltage du stationnement de la caserne incendie est octroyé à Pavage Veilleux (1990) inc. au tarif unitaire de 109,00 \$ la tonne métrique, pour un total approximatif de 155 tonnes métriques, soit un montant total approximatif de 16 895,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour l'asphaltage du stationnement de la caserne incendie avec le représentant de la compagnie retenue, et ce, au montant ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

6.3 OCTROI CONTRAT : DÉNEIGEMENT « ZONE C »

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement de la « Zone C ».

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DÉNEIGEMENT « ZONE C » Le lundi 29 août 2011

Lieu : Salle de conférence de la salle Desjardins
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : Directrice générale Nancy Lussier
Témoins Stéphanie Hinse, employée municipale
Louis Lachapelle, élu municipal
Représentants des soumissionnaires :
Mathieu Mailhot représentant de Mathieu Mailhot
Martin Benoît représentant de Mini-excavation M. B.
Patrick Vachon représentant de J. Noël Francoeur inc.

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement «Zone C» ».

DÉNEIGEMENT « Zone C »	Excavation Gaston Francoeur inc.	Excavation Jacquylaine inc.	J. Noël Francoeur inc.
Montant par km 2011- 2012	6 490,00 \$	\$	5 832,55 \$
Montant par km 2012- 2013	6 490,00 \$	\$	5 835,00 \$
X nombre de km	3,11 km	3,11 km	3,11 km
Total (taxes exclues) 2011-2012	20 183,90 \$	\$	18 139,23 \$
Total (taxes exclues) 2012-2013	20 183,90 \$	\$	18 146,85 \$
Total (taxes exclues) 2 saisons	40 367,80 \$	\$	36 286,08 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour le déneigement de la « Zone C » reçues et énumérées dans le « Rapport de l'ouverture pour déneigement «Zone C» » du 29 août 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-185

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le déneigement de la « Zone C » au plus bas soumissionnaire conforme soit J.Noël Francoeur inc. aux tarifs suivants:

- Saison 2011-2012 : 18 139,23 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2012-2013 : 18 146,85 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le déneigement de la « Zone C » avec le représentant de la compagnie retenue, et ce, aux montants ci-dessus mentionnés, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

6.4 OCTROI CONTRAT : DÉNEIGEMENT « ZONE D »

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement de la « Zone D ».

**RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS
DÉNEIGEMENT « ZONE D »
Le lundi 29 août 2011**

Lieu : Salle de conférence de la salle Desjardins
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : Directrice générale Nancy Lussier
Témoins Stéphanie Hinse, employée municipale
Louis Lachapelle, élu municipal
Représentants des soumissionnaires :
Mathieu Mailhot représentant de Mathieu Mailhot
Martin Benoît représentant de Mini-excavation M. B.
Patrick Vachon représentant de J. Noël Francoeur inc.

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement «Zone D» ».

DÉNEIGEMENT « Zone D »	9197-9617 Québec inc. (François Label)	Excavation Gaston Francoeur inc.	J. Noël Francoeur inc.	Mailhot, Mathieu	Mason, Mark	Mini-excavation M.B.
Montant forfaitaire (avant taxes) 2011-2012	6 840,00 \$	\$	9 200,00 \$	6 949,00 \$	8 400,00 \$	8 278,00 \$
Montant forfaitaire (avant taxes) 2012-2013	6 840,00 \$	\$	9 199,00 \$	6 949,00 \$	8 568,00 \$	8 323,00 \$
Montant forfaitaire (taxes exclues) 2 saisons	13 680,00 \$	\$	18 399,00 \$	13 898,00 \$	16 968,00 \$	16 601,00 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour le déneigement de la « Zone D » reçues et énumérées dans le « Rapport de l'ouverture pour déneigement «Zone D» » du 29 août 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

CONSIDÉRANT QUE selon le principe d'égalité des soumissionnaires, le conseil ne peut reprocher à celui qui est mandataire du ministère du Revenu par la loi de devoir charger des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-186

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le déneigement de la « Zone D » au plus bas soumissionnaire conforme soit 9197-9617 Québec inc. aux tarifs suivants:

- Saison 2011-2012 : 6 840,00 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2012-2013 : 6 840,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à ce que les déclarations de ce soumissionnaire relatives à la politique de gestion contractuelle soient dûment complétées.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le déneigement de la « Zone D » avec le représentant de la compagnie retenue, et ce, au montant ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

6.5 OCTROI CONTRAT : DÉNEIGEMENT DOMAINE DESCÔTEAUX

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement du domaine Descôteaux.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DÉNEIGEMENT DOMAINE DESCÔTEAUX Le lundi 29 août 2011

Lieu : Salle de conférence de la salle Desjardins
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : Directrice générale Nancy Lussier
Témoins Stéphanie Hinse, employée municipale
Louis Lachapelle, élu municipal
Représentants des soumissionnaires :
Mathieu Mailhot représentant de Mathieu Mailhot
Martin Benoît représentant de Mini-excavation M. B.
Patrick Vachon représentant de J. Noël Francoeur inc.

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement domaine Descôteaux ».

DÉNEIGEMENT domaine Descôteaux	Mailhot, Mathieu	Mason, Mark	Mini-excavation M. B.
Montant par km 2011-2012	\$	\$	1 850,00 \$
Montant par km 2012-2013	\$	\$	1 870,00 \$
X nombre de km	4,19 km	4,19 km	4,19 km
Total (taxes exclues) 2011-2012	\$	\$	7 751,50 \$
Total (taxes exclues) 2012-2013	\$	\$	7 835,30 \$
Total (taxes exclues) 2 saisons	\$	\$	15 586,80 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT la soumission pour le déneigement du domaine Descôteaux reçue et indiquée dans le « Rapport de l'ouverture pour déneigement domaine Descôteaux » du 29 août 2011;

CONSIDÉRANT l'étude de la soumission pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-187

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le déneigement du domaine Descôteaux au seul soumissionnaire conforme soit Mini-excavation M.B. aux tarifs suivants:

- Saison 2011-2012 : 7 751,50 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2012-2013 : 7 835,30 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le déneigement du domaine Descôteaux avec le

représentant de la compagnie retenue, et ce, au montant ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

6.6 OCTROI CONTRAT : DÉNEIGEMENT DOMAINE FORCIER

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement du domaine Forcier.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DÉNEIGEMENT DOMAINE FORCIER Le lundi 29 août 2011

Lieu : Salle de conférence de la salle Desjardins
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : Directrice générale Nancy Lussier
Témoins Stéphanie Hinse, employée municipale
Louis Lachapelle, élu municipal
Représentants des soumissionnaires :
Mathieu Mailhot représentant de Mathieu Mailhot
Martin Benoît représentant de Mini-excavation M. B.
Patrick Vachon représentant de J. Noël Francoeur inc.

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement domaine Forcier ».

DÉNEIGEMENT domaine Forcier	9197-9617 Québec inc. (François Lebel)	Mailhot, Mathieu	Mason, Mark	Mini- Excavation M.B.
Montant par km 2011- 2012	1 402,00 \$	\$	\$	1 645,00 \$
Montant par km 2012- 2013	1 402,00 \$	\$	\$	1 660,00 \$
X nombre de km	5,20 km	5,20 km	5,20 km	5,20 km
Total (taxes exclues) 2011-2012	7 290,40 \$	\$	\$	8 554,00 \$
Total (taxes exclues) 2012-2013	7 290,40 \$	\$	\$	8 632,00 \$
Total (taxes exclues) 2 saisons	14 580,80 \$	\$	\$	17 186,00 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour le déneigement du domaine Forcier reçues et énumérées dans le « Rapport de l'ouverture pour déneigement domaine Forcier » du 29 août 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-188

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le déneigement du domaine Forcier au plus bas soumissionnaire conforme soit 9197-9617 Québec inc. aux tarifs suivants:

- Saison 2011-2012 : 7 290,40 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2012-2013 : 7 290,40 \$, plus les taxes applicables.

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à ce que les déclarations de ce soumissionnaire relatives à la politique de gestion contractuelle soient dûment complétées.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le déneigement du domaine Forcier avec le représentant de la compagnie retenue, et ce, au montant ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

6.7 OCTROI CONTRAT : DÉNEIGEMENT DOMAINE FRANCOEUR

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement du domaine Francoeur.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DÉNEIGEMENT DOMAINE FRANCOEUR Le lundi 29 août 2011

Lieu : Salle de conférence de la salle Desjardins
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : Directrice générale Nancy Lussier
Témoins Stéphanie Hinse, employée municipale
Louis Lachapelle, élu municipal
Représentants des soumissionnaires :
Mathieu Mailhot représentant de Mathieu Mailhot
Martin Benoît représentant de Mini-excavation M. B.
Patrick Vachon représentant de J. Noël Francoeur inc.

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement domaine Francoeur ».

DÉNEIGEMENT domaine Francoeur	9197-9617 Québec inc. (François Lebel)	Mailhot, Mathieu	Mason, Mark	Mini- Excavation M.B.
Montant par km 2011-2012	2 043,26 \$	\$	\$	2 450,00 \$
Montant par km 2012-2013	2 043,26 \$	\$	\$	2 470,00 \$
X nombre de km	1,41 km	1,41 km	1,41 km	1,41 km
Total (taxes exclues) 2011-2012	2 880,99 \$	\$	\$	3 454,50 \$
Total (taxes exclues) 2012-2013	2 880,99 \$	\$	\$	3 482,70 \$
Total (taxes exclues) 2 saisons	5 761,98 \$	\$	\$	6 937,20 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour le déneigement du domaine Francoeur reçues et énumérées dans le « Rapport de l'ouverture pour déneigement domaine Francoeur » du 29 août 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-189

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le déneigement du domaine Francoeur au plus bas soumissionnaire conforme soit 9197-9617 Québec inc. aux tarifs suivants:

- Saison 2011-2012 : 2 880,99 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2012-2013 : 2 880,99 \$, plus les taxes applicables.

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à ce que les déclarations de ce soumissionnaire relatives à la politique de gestion contractuelle soient dûment complétées.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le déneigement du domaine Francoeur avec le représentant de la compagnie retenue, et ce, au montant ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

6.8 OCTROI CONTRAT : DÉNEIGEMENT DOMAINE GIRARDIN

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement du domaine Girardin.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

DÉNEIGEMENT DOMAINE GIRARDIN

Le lundi 29 août 2011

Lieu : Salle de conférence de la salle Desjardins
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : Directrice générale : Stéphanie Hinse, employée municipale
Témoins : Louis Lachapelle, élu municipal
Représentants des soumissionnaires :
Mathieu Mailhot représentant de Mathieu Mailhot
Martin Benoît représentant de Mini-excavation M. B.
Patrick Vachon représentant de J. Noël Francoeur inc.
Stéphanie Hinse, employée municipale

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement domaine Girardin ».

DÉNEIGEMENT domaine Girardin	9197-9617 Québec inc. (François Lebel)	Mailhot, Mathieu	Mason, Mark	Mini- Excavation M.B.
Montant par km 2011-2012	1 388,32 \$	\$	\$	1 935,00 \$
Montant par km 2012-2013	1 388,32 \$	\$	\$	1 952,00 \$
X nombre de km	1,37 km	1,37 km	1,37 km	1,37 km
Total (taxes exclues) 2011-2012	1 901,99 \$	\$	\$	2 650,95 \$
Total (taxes exclues) 2012-2013	1 901,99 \$	\$	\$	2 674,24 \$
Total (taxes exclues) 2 saisons	3 803,98 \$	\$	\$	5 325,19 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour le déneigement du domaine Girardin reçues et énumérées dans le « Rapport de l'ouverture pour déneigement domaine Girardin » du 29 août 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-190

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LABEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le déneigement du domaine Girardin au plus bas soumissionnaire conforme soit 9197-9617 Québec inc. aux tarifs suivants:

- Saison 2011-2012 : 1 901,99 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2012-2013 : 1 901,99 \$, plus les taxes applicables.

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à ce que les déclarations de ce soumissionnaire relatives à la politique de gestion contractuelle soient dûment complétées.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le déneigement du domaine Girardin avec le représentant de la compagnie retenue, et ce, au montant ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

6.9 OCTROI CONTRAT : DÉNEIGEMENT DOMAINE GUAYBOIS

La directrice générale / secrétaire-trésorière fait la lecture du rapport d'ouverture des soumissions pour le déneigement du domaine Guaybois.

RAPPORT DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS

DÉNEIGEMENT DOMAINE GUAYBOIS

Le lundi 29 août 2011

Lieu : Salle de conférence de la salle Desjardins
6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey

Présences : Directrice générale Nancy Lussier
Témoins Stéphanie Hinse, employée municipale
Louis Lachapelle, élu municipal
Représentants des soumissionnaires :
Mathieu Mailhot représentant de Mathieu Mailhot
Martin Benoît représentant de Mini-excavation M. B.
Patrick Vachon représentant de J. Noël Francoeur inc.

À 11 h 05, la directrice générale / secrétaire-trésorière débute l'ouverture des soumissions reçues et identifiées comme « Soumission déneigement domaine Guaybois ».

DÉNEIGEMENT domaine Guaybois	9197-9617 Québec inc. (François Lebel)	Mailhot, Mathieu	Mason, Mark	Mini- Excavation M.B.
Montant par km 2011- 2012	1 650,00 \$	\$	\$	1 750,00 \$
Montant par km 2012- 2013	1 650,00 \$	\$	\$	1 770,00 \$
X nombre de km	2,86 km	2,86 km	2,86 km	2,86 km
Total (taxes exclues) 2011-2012	4 719,00 \$	\$	\$	5 005,00 \$
Total (taxes exclues) 2012-2013	4 719,00 \$	\$	\$	5 062,20 \$
Total (taxes exclues) 2 saisons	9 438,00 \$	\$	\$	10 067,20 \$

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Stéphanie Hinse
Adjointe administrative

CONSIDÉRANT les soumissions pour le déneigement du domaine Guaybois reçues et énumérées dans le « Rapport de l'ouverture pour déneigement domaine Guaybois » du 29 août 2011;

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions pour en vérifier la conformité, incluant les vérifications légales;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-191

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour le déneigement du domaine Guaybois au plus bas soumissionnaire conforme soit 9197-9617 Québec inc. aux tarifs suivants:

- Saison 2011-2012 : 4 719,00 \$, plus les taxes applicables;
- Saison 2012-2013 : 4 719,00 \$, plus les taxes applicables.

QUE l'octroi du contrat est conditionnel à ce que les déclarations de ce soumissionnaire relatives à la politique de gestion contractuelle soient dûment complétées.

QUE le conseil autorise la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer le contrat pour le déneigement du domaine Guaybois avec le représentant de la compagnie retenue, et ce, au montant ci-dessus mentionné, ainsi que toutes les annexes donnant suite à la présente résolution.

Adoptée.

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 SOUMISSION : VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Une copie du document « Cahier de charges, vidange, transport, traitement et disposition des boues de fosses septiques, août 2011 » est remise à chacun des conseillers présents.

2011-09-192

Il est proposé par le conseiller CLAUDE LEBEL
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale de procéder à l'appel d'offres public pour la vidange des boues de fosses septiques.

QUE le cahier de charges est approuvé par les membres du conseil.

QUE les formulaires sont reçus au plus tard le 26 septembre 2011 à 10 h, l'ouverture ayant lieu le même jour à 10 h 05 au bureau municipal.

Adoptée.

7.2 PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale est maintenant aménagée dans ses nouveaux locaux;

CONSIDÉRANT QUE le presbytère dispose de locaux pouvant être utilisés pour certaines activités et pour le rangement du matériel de certains OBNL;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-193

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller MARTIN CHAINEY

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer les locaux aux OBNL suivants afin qu'ils puissent y ranger leur matériel :

- local 101 par la Fabrique;
- local 202 par l'AFEAS;
- local 203 par les Chevaliers de Colomb;
- local 206 par Au cœur de Saint-Félix.

QUE les locaux 102 et 105 sont réservés à la Municipalité.

Que les étagères entreposées dans le local 105 sont disponibles pour les OBNL.

QUE chaque OBNL, qui s'est vu attribué un local et qui a du matériel au presbytère doit ranger son matériel dans le local qui lui a été assigné et ainsi libérer tous les autres espaces qui ne lui sont pas attribués pour le 30 septembre 2011.

Que chaque OBNL doit profiter de l'occasion pour libérer la maison du sacristain de son matériel et ainsi l'entreposer dans le local qui lui a été attribué.

QUE les autres OBNL qui n'ont pas de local attribué au presbytère, doivent également libérer le presbytère et la maison du sacristain pour le 30 septembre 2011.

Qu'après cette date, la Municipalité disposera du matériel restant sans aucun autre préavis.

QUE les locaux 104 et 106 sont mis à la disposition des OBNL pour y tenir leurs activités, conditionnellement à ce qu'ils en fassent la réservation auprès de la Municipalité.

Qu'une copie de la présente résolution et du plan du presbytère identifiant les locaux seront transmis à tous les OBNL de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adoptée.

7.3 DEMANDE CPTAQ : LUC BROUSSEAU

CONSIDÉRANT la demande à l'effet de construire une résidence unifamiliale en zone verte;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé pour la construction de la résidence unifamiliale a une superficie de 63,58 hectares et qu'un bâtiment de type accessoire y est déjà érigé;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements de zonage N° 300;

CONSIDÉRANT l'étude faite par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-194

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de M. Luc Brousseau et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale sur les lots 21 A-P, 21B-P et 21C du rang 9, cadastre du Canton de Kingsey, circonscription foncière de Drummond.

Adoptée.

7.4 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2011

CONSIDÉRANT QUE face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

CONSIDÉRANT QUE les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilisation, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement;

CONSIDÉRANT QUE le thème de la Semaine de la justice réparatrice de cette année, « **Nouveaux regard sur la justice** », donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine;

EN CONSÉQUENCE,

2011-09-195

Il est proposé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey proclame la semaine du 13 au 20 novembre 2011, Semaine de la justice réparatrice.

Adoptée.

8. VARIA

8.1 DEMANDE DE CITOYEN

2011-09-196

Il est proposé par le conseiller MARTIN CHAINEY
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de d'autoriser, pour le week-end du 16 au 18 septembre 2011, le campement de 4 ou 5 roulottes dans le stationnement du centre Eugène Caillé pour les gens qui assisteront à la soirée organisée par M^{me} Diane St-Laurent.

Adoptée.

9. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun dépôt de documents.

10. RAPPORTS DIVERS

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

2011-09-197

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD
Appuyé par le conseiller LOUIS LACHAPELLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance est levée à
20 h 35.

Adoptée.

Joëlle Cardonne
Mairesse

Nancy Lussier
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, Joëlle Cardonne, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.